CNPTLM

Conseil National Professionnel des Techniciens de Laboratoire Médical ⊠ c/o Mme Delvigne Myriam Bourg de Montfort 24200 VITRAC

2: +33 06 50 72 00 64

Paris le 23 avril 2021,

Objet : Réingénierie des diplômes de Technicien de Laboratoire Médical

Mesdames, Messieurs les représentants Syndicaux,

Je me permets de vous adresser ce courrier parce que vous avez été seuls, désignés, dans le cadre du Ségur de la Santé, comme interlocuteurs du gouvernement pour travailler sur la réingénierie des diplômes de notre profession : Technicien de Laboratoire Médical. Ce travail devrait débuter prochainement.

Vous portez donc toutes les attentes d'une profession qui, depuis des années, demande une évolution statutaire à l'instar des autres professions paramédicales, corps Infirmiers et manipulateurs en électroradiologie qui avaient un cursus similaire de formation initiale en 2 années et qui ont actuellement un niveau Licence (ratification des accords de Bologne).

Les dernières informations concernant la deuxième étape des accords du Ségur de la Santé ne nous positionnent pas dans les « 500 000 professionnels de santé paramédicaux concernés par une revalorisation historique de leurs carrières ».

Les Techniciens de Laboratoire Médical grondent.

La profession, bien visible dans ce contexte pandémique qui perdure, est comme l'ensemble des paramédicaux, investie, adaptable mais aussi épuisée et dans l'attente d'une reconnaissance collective.

Nos formations initiales doivent être le reflet des évolutions de nos nombreux secteurs d'activités, des compétences attendues sur le terrain, des connaissances indispensables en informatique, en métrologie, en gestion des risques, en gestion de projets.

Nos évolutions technologiques permettent une prise en soin des patients plus rapide, plus juste. De plus, nous sommes les seuls professionnels paramédicaux à devoir être habilité pour travailler, nos compétences sont régulièrement évaluées.

La réingénierie des diplômes de Technicien de Laboratoire Médical est un engagement du Ségur.

Merci donc, de contribuer à ce que la profession de Technicien de Laboratoire Médical passe en catégorie A et qu'elle redevienne attractive.

J'espère que ce courrier, Mesdames, Messieurs les représentants Syndicaux, retiendra toute votre attention.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes respectueuses salutations.

Myriam Delvigne, Présidente du CNPTLM

CNPTLM

Conseil National Professionnel des Techniciens de Laboratoire Médical ⊠ c/o Mme Delvigne Myriam Bourg de Montfort 24200 VITRAC

2: +33 06 50 72 00 64